



**Collectis S.A. annonce le lancement de son introduction en bourse sur le
marché Alternext d'Euronext Paris**

Fourchette indicative de prix : entre 8,90 € et 10,25 € par action

Romainville, le 23 janvier 2007 – Collectis S.A., société de biotechnologie spécialisée dans l'ingénierie du génome, qui développe, pour la santé, la recherche et l'industrie, une nouvelle classe de produits permettant la réécriture de séquences d'ADN à façon, annonce le lancement de son introduction en bourse en vue de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

A l'occasion de son introduction en bourse, Collectis S.A. lèvera un minimum de 16 millions d'euros, dont 2,7 millions d'euros dans le cadre d'une tranche réservée aux salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la Société ainsi qu'à certaines personnes ayant contribué à son développement. Le produit net de l'émission sera d'environ 14,6 millions d'euros, porté à environ 19,4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la faculté d'extension et de l'option de surallocation.

L'offre est ouverte du 23 janvier 2007 jusqu'au 5 février 2007 à 17 heures pour l'Offre à Prix Ouvert (OPO) et du 23 janvier 2007 jusqu'au 6 février 2007 à 12 heures pour le Placement Global (PG). Le prix de l'offre sera fixé le 6 février 2007.

L'Offre et l'admission des actions Collectis aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sont destinées à fournir à Collectis S.A. des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, notamment :

- accroître sa capacité de production actuelle afin d'atteindre une production annuelle de 20 MRS d'ici 2008 ;
- renforcer ses équipes de vente, marketing et communication ; et
- intensifier ses efforts de recherche et développement à la fois sur l'ingénierie des méganucléases et sur le processus de fabrication de MRS (Systèmes de Recombinaison par Méganucléases).

Le statut de société cotée devrait également permettre à la Société d'asseoir sa notoriété et sa crédibilité.

“Les fonds levés, dans le cadre de notre introduction en bourse, vont nous permettre de soutenir notre stratégie qui consiste à établir la technologie de la société comme le standard de l'ingénierie du génome”, souligne André Choulika, co-fondateur et Directeur Général de Collectis. “Aujourd'hui, Collectis a déjà réalisé d'importants investissements pour le développement de sa plateforme technologique et les fonds levés vont permettre de financer la conception de nouvelles MRS et de passer d'une capacité de production de 8 MRS par an en 2006 à 20 MRS par an en 2008, de recruter de nouveaux collaborateurs dédiés à la plateforme et à la commercialisation des MRS, ainsi que de renforcer les collaborations existantes et d'en signer de nouvelles”, ajoute André Choulika.



Collectis a développé la première technologie d'ingénierie génomique rationnelle *in vivo* à l'échelle industrielle et sa plateforme technologique lui permet de concevoir des MRS, comparables à des couper/coller de l'ADN, qui sont une véritable rupture technologique dans le monde des biotechnologies. En effet, si depuis des décennies, toutes les applications industrielles se sont faites par l'insertion de gènes au hasard, les MRS de Collectis permettent d'insérer, de modifier, de moduler, de corriger précisément un gène dans n'importe quel organisme vivant (homme, plante, microorganisme) ou cellule.

Depuis sa création, et jusqu'en 2006, Collectis a vendu des contrats de "sous" licence des technologies de l'Institut Pasteur et a signé 45 accords commerciaux avec des laboratoires pharmaceutiques ; des groupes agronomiques et des sociétés de biotechnologie. Pendant cette même période, Collectis a mis au point sa propre technologie de conception et de fabrication des méganucléases à spécificité modifiée et vend des MRS depuis 2006.

Aujourd'hui, Collectis a une capacité de production de 8 MRS par an, et ambitionne de passer à 20 MRS par an dès 2008. La commercialisation des MRS a démarré en 2006 et s'est déjà concrétisée par un premier accord auprès d'un grand groupe agro-industriel.

Les MRS fabriquées par Collectis sont et seront vendues à des clients industriels, qui les mettront en œuvre dans les trois principaux domaines que la société a choisi de viser : la biothérapeutique, l'agronomie et la bioproduction. En parallèle, Collectis entend diffuser activement sa technologie comme outil de recherche, notamment auprès des plus grands laboratoires académiques, afin que celle-ci devienne un standard technologique.

Les modalités de l'offre font l'objet d'une description détaillée en annexe.

A propos de Collectis S.A.

Collectis S.A. est une société de biotechnologie qui développe une approche innovante de l'ingénierie des génomes fondée sur une technologie propriétaire : l'utilisation d'une nouvelle classe de "ciseaux moléculaires", les enzymes MéganucléasesTM, capables de reconnaître, fixer et couper de façon hautement spécifique l'ADN. La société développe et commercialise des Systèmes de Recombinaison par Méganucléases (MRS), qui associent à ces "ciseaux moléculaires" une matrice d'ADN, permettant de cibler un gène d'intérêt et de le modifier *in vivo*, sans endommager le reste du génome, via l'action du système de maintenance et de réparation naturelle de la cellule. En développant, pour la première fois, cette technologie à l'échelle industrielle, Collectis a ouvert la voie à l'ingénierie génomique rationnelle des génomes, qui vise à insérer, modifier, moduler ou corriger *in vivo*, de façon fiable et précise, un gène dans n'importe quel organisme vivant, sans adjonction de gènes étrangers souvent imprécis et mal tolérés. Collectis détient aujourd'hui un portefeuille de 8 MRS dont 5 à visée thérapeutique.

Fondée en 2000 par André Choulika et David Sourdivé, Collectis est un essaimage de l'Institut Pasteur, qui lui a concédé les droits exclusifs sur 26 des 27 brevets et 38 des 69 demandes de brevets composant son portefeuille actuel, dont un tombera dans le domaine public en 2009 et six autres en 2010. Depuis sa création, Collectis a levé 17,5 millions d'euros en deux levées de fonds (2000 et 2002/2005) pour financer sa R&D et son développement commercial. Ses investisseurs principaux sont AGF Private Equity, BankInvest Biomedical Venture, Edmond de Rothschild Investment Partners, Kaminvest Holding (BA) et Odysée Venture. A ce jour, Collectis a signé 45 accords, au plan mondial, avec des laboratoires pharmaceutiques (dont AstraZeneca, Merck & Co., Wyeth et



Shire), des groupes agronomiques (dont Bayer, DuPont et BASF) et des sociétés de biotechnologie (dont Genentech, Regeneron et Lexicon Genetics). Collectis a son siège social à Romainville (Parc Biocitech) et compte 40 collaborateurs dont 16 docteurs ès sciences.

Pour de plus amples renseignements sur Collectis, visitez notre site web : www.collectis.com

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus ayant reçu de l'Autorité des marchés financiers ("AMF") le visa n° 07-023 en date du 22 janvier 2007 sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de Collectis S.A, 102, route de Noisy, 93230 Romainville, ainsi que sur les sites internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) et de Collectis (<http://www.collectis.com>). Le prospectus se compose du document de base enregistré auprès de l'AMF le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198, d'une note d'opération et d'un résumé.

Facteurs de risques

Collectis attire l'attention du public sur le chapitre 4 "facteurs de risques" du document de base et sur le chapitre 2 "facteurs de risques de marché influant sur les valeurs mobilières" de la note d'opération.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Collectis dans un quelconque pays.

Les actions de Collectis ne pourront être vendues aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans ce communiqué aux Etats-Unis, ni de réalisation d'une quelconque offre publique de vente sur des actions aux Etats-Unis. Ce communiqué de presse ne doit pas être distribué, en particulier, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Il ne constitue pas une offre de vente d'actions aux Etats-Unis.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Collectis S.A.
Marc Le Bozec
+33 (0)1 41 83 99 00
lebozec@collectis.com

Alize Public Relations
Caroline Carmagnol
+33 (0)6 64 18 99 59
caroline.carmagnol@wanadoo.fr

**PRINCIPALES CARACTERISTIQUES
DE L'OPERATION D'INTRODUCTION DE LA SOCIETE COLLECTIS S.A.
SUR LE MARCHE ALTERNEXT D'EURONEXT PARIS**

(Visa de l'AMF n° 07-023 en date du 22 janvier 2007)

SOCIETE

Collectis S.A. (la “**Société**”)

Secteur d'activité ICB : 4573 – Biotechnologie

CAPITAL ADMIS

Collectis (la “**Société**”) a demandé l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris :

- des 5 076 682 actions composant son capital à la date du prospectus, d'une valeur nominale de 0,05 euro chacune, entièrement libérées ;
- d'un maximum de 1 797 752 actions nouvelles à émettre dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne, pouvant être porté à un maximum de 2 377 526 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la Faculté d'Extension (les “**Actions Nouvelles**”) et de l'Option de Sur-allocation (portant sur un maximum de 310 112 actions nouvelles, les “**Actions Nouvelles Supplémentaires**”) ; et
- d'un maximum de 1 738 678 actions nouvelles à émettre en remboursement des obligations remboursables en actions (les “**ORA**”) émises en juin 2005 (les “**Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations**”).

CAPITAL OFFERT

Il est prévu que la diffusion des actions offertes soit réalisée dans le cadre d'une offre (l'“**Offre**”) comprenant :

- une offre au public en France sous la forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques (l'“**OPO**”) ; et
- un placement global en France et dans certains pays, principalement destiné aux investisseurs institutionnels, comprenant une tranche réservée aux salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la Société ainsi qu'à certaines personnes ayant contribué à son développement (le “**Placement Global**”).

Tranche réservée

Dans le Placement Global, un maximum de 303 373 actions nouvelles, soit 5,98 % du capital de la Société à la date du prospectus sont réservées à la souscription aux salariés, mandataires sociaux et actionnaires de la Société ainsi qu'à certaines personnes ayant contribué à son développement. Les actionnaires dits “Investisseurs financiers” se sont engagés à souscrire un montant global de 2,4 millions d'euros dans ce cadre.

Faculté d'Extension En fonction de l'importance de la demande exprimée dans le cadre de l'Offre, le nombre initial d'Actions Nouvelles pourra être augmenté de 15 % au maximum pour être porté à un maximum de 2 067 414 Actions Nouvelles, soit 40,72 % du capital de la Société à la date du prospectus.

L'exercice éventuel de la Faculté d'Extension sera décidé par le conseil d'administration de la Société qui fixera les modalités définitives de l'Offre, soit à titre indicatif le 6 février 2007.

Option de Sur-allocation

Aux fins de couvrir d'éventuelles sur-allocations, la Société consentira à l'Etablissement Garant une option permettant la souscription au Prix de l'Offre d'un maximum de 310 112 Actions Nouvelles Supplémentaires, soit 15 % du nombre d'Actions Nouvelles (en supposant la Faculté d'Extension intégralement exercée). Cette option pourra être exercée en tout ou partie, en une seule fois, à tout moment jusqu'au 8 mars 2007.

AUGMENTATION DE CAPITAL

Garantie

Le placement des Actions Nouvelles fera l'objet d'une garantie de bonne fin, au sens de l'article L. 225-145 du code de commerce, par Société Générale (l'«**Etablissement Garant**»). La signature du contrat de garantie interviendra au plus tard le jour de la fixation du Prix de l'Offre soit, à titre indicatif, le 6 février 2007.

L'Etablissement Garant pourra réaliser des opérations de stabilisation dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment celles du Règlement (CE) n° 2273/2003 du 22 décembre 2003.

Date de jouissance

1^{er} janvier 2006.

Fourchette indicative de prix

Entre 8,90 euros et 10,25 euros par action. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif (le «**Prix de l'Offre**») qui pourrait se situer en-dehors de cette fourchette.

Produit brut et produit net de l'émission

Pour un Prix de l'Offre égal au point médian de la fourchette indicative de prix :

- produit brut : 16,00 millions d'euros, porté à 21,16 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation ; et
- produit net : environ 14,6 millions d'euros, porté à environ 19,4 millions d'euros en cas d'exercice intégral de la Faculté d'Extension et de l'Option de Sur-allocation.

Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit

L'Offre et l'admission des actions Collectis aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris sont destinées à fournir à la Société des moyens supplémentaires pour financer ses opérations et, notamment :

- accroître sa capacité de production actuelle afin d'atteindre une production annuelle de 20 MRS d'ici 2008 ;
- renforcer ses équipes de vente, marketing et communication ; et
- intensifier ses efforts de recherche et développement à la fois sur l'ingénierie des méganucléases et sur le processus de fabrication de MRS.

Le statut de société cotée devrait également permettre à la Société d'asseoir sa notoriété et sa crédibilité.

Engagement d'abstention et de conservation

Pendant une période de 365 jours suivant la première cotation des actions de la Société, les dirigeants de la Société ne pourront procéder, sous réserve de certaines exceptions, à aucune offre ou cession, ni aucun nantissement d'actions ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès au capital de la Société, sans l'accord préalable de l'Etablissement Garant qui ne pourra être refusé sans motif raisonnable.

Les principaux actionnaires ainsi que Unicorn Bio-Tutors, les membres du conseil scientifique et Messieurs Frédéric Pâques, Marc Le Bozec et Raffy Kazandjian ne pourront procéder à de telles opérations pendant un délai de 270 jours.

Sont visées les actions détenues à la date du prospectus ou susceptibles d'être émises sur exercice de bons de souscription existant à cette date et les Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations (soit environ 76 % du capital entièrement dilué de la Société après réalisation de l'Offre). Les actions nouvelles souscrites dans le cadre de l'Offre ou acquises par la suite sur le marché ne sont pas visées par cet engagement.

Pendant une période de 180 jours suivant la première cotation des actions de la Société, la Société ne pourra, sans l'accord préalable de l'Etablissement Garant et sous réserve de certaines exceptions, émettre, offrir ou céder d'actions (hormis les Actions Nouvelles, les Actions Nouvelles Supplémentaires et les Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations) ou de valeurs mobilières donnant directement ou indirectement accès à des actions de la Société.

COTATION

Date de première cotation	6 février 2007
Code ISIN	FR0010425595
Mnémonique	ALCLS

CALENDRIER DE L'OPERATION

23 janvier 2007	Ouverture de l'OPO et du Placement Global
5 février 2007	Clôture de l'OPO à 17 heures
6 février 2007	Clôture du Placement Global à 12 heures (sauf clôture anticipée) Fixation du Prix de l'Offre Première cotation
7 février 2007	Début des négociations Début de la période de stabilisation éventuelle
9 février 2007	Règlement et livraison des Actions Nouvelles
16 février 2007	Emission des Actions Nouvelles Emises en Remboursement des Obligations
8 mars 2007	Date limite d'exercice de l'Option de Sur-allocation Fin de la période de stabilisation éventuelle

CONTACT INVESTISSEURS

Marc Le Bozec

Directeur financier
102, route de Noisy
93235 Romainville

Téléphone : +33(0)1 41 83 99 00

Adresse électronique : marc.lebozec@cellectis.com

INTERMEDIAIRES FINANCIERS

SOCIETE GENERALE Corporate & Investment Banking

Seul Teneur de Livre et *Listing Sponsor*

MISE A DISPOSITION DU PROSPECTUS

Des exemplaires du prospectus, constitué du document de base enregistré par l'AMF le 22 décembre 2006 sous le numéro I.06-198 et de la note d'opération ayant reçu le visa n° 07-023 délivré par l'AMF le 22 janvier 2007, sont disponibles sans frais auprès de la société Cellectis S.A., 102, route de Noisy, 93235 Romainville et auprès de l'établissement financier introducteur.

Le prospectus peut être également consulté sur les sites Internet de la Société (www.cellectis.com) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).